

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC**

**Séance du mercredi 25 février 2026**

**Délibération N° DE 2026 008**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	30	33
Date de la convocation : 18/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
33	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, MAIRIE VIC FEZENSAC SALLE DES CONFERENCES, sous la présidence de Véronique COELHO.

Présents : COELHO Véronique, CAZE Mauricette, DUCES Philippe, RAFFIN Hubert, THEULÉ Jean Claude, LIVIERO Stéphane, THIEUX LOUIT Véronique, LABRIFFE Pierre, CANTAN Philippe, SERRALTA Brigitte, LEON Hélène, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, CAILLAVET Isabelle, LASPORTES Bernard, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, PERES Daniel, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, CUEILLENS Caroline, FAUCHÉ Gisèle, GOULU-MARTINAT Chantal, CHAULET Anthony, COUDERC Vanessa, NARRAN Béatrice, OSPITAL Jean-Jacques, ANTONELLO Pierre, MERCIER David

Représentés : DOAT Jean-Pierre représenté par DUCES Philippe, FAVAREL Guy représenté par DESENLIS Benoît, GUICHARD Gilles représenté par BRANA Véronique

Absents et Excusés : DARROUX Daniel, MIMALÉ Gérard suppléé par CAZE Mauricette, CAHUZAC Philippe suppléé par MERCIER David, BROSSARD Sandrine, DAUGÉ Jean-François, VILLENEUVE William, ARQUE Nadine suppléée par LEON Hélène, MENAL Pierrette suppléée par COSTES Jean-Charles, NETO Barbara, JAFFRES Victor, KLUCZYNSKI Lara, CAUQUIL Axel, BRAZZALOTTO Christine, GEYRES Laurent, LAPLANE-SOTUM Corinne, ROSELL Arnaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anthony CHAULET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le compte unique financier - CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

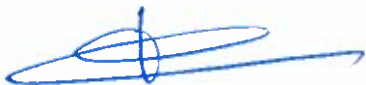
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le conseil communautaire présidé par Véronique COELHO vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Barbara NETO pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Véronique COELHO  
Président de séance



Anthony CHAULET  
Secrétaire de séance



Publié le 27/03/2026  
Transmis à la Préfecture le 27/03/2026